

## VILLE DE LA LOUVIERÈRE

### AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

N/Réf. : PU/18/75

#### PERMIS D'URBANISATION AVEC CREATION DE VOIRIES ET ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

En vertu du code de l'Environnement, ce projet a été soumis à une étude d'incidences sur l'environnement selon la rubrique 70.11.01 relative à un projet de lotissement comprenant une superficie de 2 hectares (ici : 4 hectares, 86 ares, 80 centiares) et plus de lots destinés à la construction d'habitations ou au placement d'installations fixes ou mobiles pouvant être utilisés pour l'habitation, en ce compris les espaces réservés à la réalisation d'équipements et d'aménagements divers liés à la mise en œuvre du lotissement - Objet de la demande non classé – Projet de catégorie B

Concernes la demande de la s.a. BAIO (représentée par M. BAIO) dont les bureaux sont situés rue Jean Jaurès, 158 à 7100 La Louvière sollicitant l'autorisation de créer un minimum de 120 logements (avec un maximum de 126 logements) répartis en 92 ou 93 lots répartis en 84 maisons ouvertes, mitoyennes ou semi-mitoyennes; 1 lot (lot 27) destiné à du service au rez-de-chaussée et/ou à du logement aux étages; 3 lots (lots 1/1bis et 44) destinés à de l'habitation individuelle ou de petits immeubles; 4 lots uniquement destinés à des immeubles (lots 56, 77, 91, 92); 1 lot (lot 26) destiné à des garages individuels ou des car-ports. L'ensemble de ces logements sera desservi par une voirie reliant l'avenue Putsage à la rue Infante Isabelle, avec une possibilité d'être desservi par la rue François Bourg. Le projet prévoit également l'aménagement de voiries secondaires et d'un petit parc sur des biens sis Houdeng-Aimeries – 11ème Division – Section C n° 110 C, 114 E, 113 D, 114 Y 2, 112 K 3, 114 Z 3, 114 B 4, 114 E 4, 114 D 4, 114 W 3, 108 R 6, 122 G 4, 108 S 6, 111 A, 112 F 3, 108 R 9, 108 C 8.

Le Collège Communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date d'ouverture de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête publique	Les observations écrites peuvent être adressées au et/ou à l'adresse électronique
<b>24/04/2019</b>	<b>29/04/2019</b>	Développement territorial (Salle 043 - RDC) Place Communale, 1 7100 La Louvière  <b>29/05/2019 à 10h00</b>	Collège Communal Place Communale, 1 7100 La Louvière et/ou <a href="mailto:urbanisme@lalouviere.be">urbanisme@lalouviere.be</a>

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'urbanisation est le Collège Communal, en vertu de la partie décrétales du décret du 20 Juillet 2016 abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129 quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine et formant le Code du développement territorial entré en vigueur au 1er juin 2017, et de la partie réglementaire de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 Décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

L'enquête publique est organisée conformément au décret du 6 Février 2014 relatif à la voirie communale en Région Wallonne (Moniteur Belge du 04/03/2014 Ed. 2 P. 18244), et au décret du 31 Mai 2007 relatif aux dispositions communes et générale du Livre I du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté :

- à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, c'est-à-dire le lundi entre 08h30 et 16h00; les mardi, mercredi, jeudi entre 08h30 et 12h30 et 13h30 et 16h00 et le vendredi entre 08h30 et 12h30) auprès du bureau du Développement territorial (n° 4) situé à la Place Communale, 1 à 7100 La Louvière;
- en dehors des heures de service, uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 064/27.79.59 au moins 24 heures à l'avance. Personne de contact : Mme A. LEGAT – Chef de Bureau – Développement territorial : 064/27.79.59.
- des explications sur le projet peuvent également être obtenues auprès du service du Développement territorial soit par téléphone au numéro 064/27.79.59; par courriel, à l'adresse : [urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be), dont le bureau est situé Place Communale, 1 à 7100 La Louvière (Bureau n° 4).

Le projet fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement relative à un projet d'urbanisation et de deux compléments corollaires d'études d'incidences. Ces derniers sont datés de Février 2018 et Février 2019. Le tout a été réalisé par l'Atelier d'Architecture DR(EA)M<sup>2</sup> dont les bureaux sont situés place Communale, 28 à 6230 Pont-A-Celles et fait partie intégrante du dossier consultable en nos bureaux.

Sous peine de nullité, tous les envois par courriers seront datés et signés; les envois par courriers électroniques seront datés et identifiés.

La Louvière, le 09 Avril 2019

Le Directeur Général (s),  
R. ANKAERT

Le Bourgmestre (s),  
J. GOBERT